

EN LANCEUR D'ALERTE !

Certains doivent penser qu'on les « bassine » avec l'apprentissage à longueur de bulletins et de déclarations. Peut-être parce qu'ils ne veulent pas voir la réalité en face ou bien parce que cette réalité les arrange. En tous les cas, nous sommes les seuls à vous alerter ainsi et à avoir vu depuis longtemps tous les dangers qui menacent la pérennité de nos établissements professionnels publics.

Et la situation s'aggrave de jour en jour : ainsi, nombreux sont ceux qui s'engouffrent dans la brèche ouverte par la relance forcenée de l'apprentissage en clamant tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Ainsi Bertrand Martinot (économiste, délégué à l'emploi et à la FP sous Sarkozy) se lâche dans un rapport publié par l'Institut Montaigne (dont tout le monde connaît les idées libérales). Ce rapport est largement repris par plusieurs médias et en particulier le Huffington Post (le 7 mai) et Challenges (le 12 mai). En prenant prétexte de copier sur l'Allemagne pour faire « réussir » ce qui échoue en France, il va droit au but :

- **Développer une filière de préapprentissage au collège** : « Les jeunes se verraient proposer, dès 14 ans, une nouvelle filière avec un enseignement général allégé et des enseignements professionnalisants. Exit la seconde langue vivante, remplacée par l'économie de l'entreprise ou les relations au travail. Pour Bertrand Martinot, il ne s'agit pas de « *casser le collège unique, mais de se rapprocher des Realschulen, ces établissements qui mêlent les voies générale et professionnelle* ». Même avis de l'économiste Pierre Cahuc : « **La présence de matières générales dans les programmes est un frein pour l'apprentissage des publics en grande difficulté scolaire.** »

- **Remplacer les lycées professionnels par des centres d'apprentissage** :

Selon le rapport, presque tous les métiers de niveau CAP et bac pro devraient être préparés en apprentissage dans les centres de formation d'apprentis (CFA). **Cette mort annoncée** des lycées professionnels bouscule l'Education nationale, qui défend la « *complémentarité* » des deux types d'établissements : « *L'apprentissage est lié à la conjoncture économique, puisque les jeunes doivent trouver une place en entreprise. Sans lycées professionnels, il faudrait 1,4 million de places supplémentaires.* » Ce transfert permettrait aussi de réaliser des économies : « *La formation d'un apprenti coûte 8 300 euros* [primes d'apprentissage et crédit d'impôt déduits], contre 11 960 euros en lycée professionnel* », estime Bertrand Martinot. Soit 1,6 milliard d'euros de dépenses en moins.



- Transférer aux régions la gestion des enseignants des lycées professionnels :

Après avoir transféré le financement de l'apprentissage aux régions, il faut aussi leur confier le pilotage, comme en Allemagne, où tout a été délégué aux Länder. Or, en avril, le Medef s'est inquiété de la baisse des budgets de l'apprentissage depuis qu'ils ont été confiés aux régions. « *Elles sont moins bien organisées et moins en lien avec les entreprises que les Länder* », explique Florence Poivey, en charge de la formation. Pour Bertrand Martinot, « *ce transfert ne peut avoir lieu qu'à condition que les dotations de l'Etat aux régions dépendent du nombre d'apprentis et des résultats obtenus* ».

Et Le Figaro du 12/05 ne pouvait pas rater une telle occasion. Il reproduit largement ce rapport : « *L'économiste s'insurge de «l'hégémonie de la voie scolaire»: « les lycées professionnels sont privilégiés par rapport aux apprentis. Or c'est dans les lycées professionnels qu'il faut trouver le réservoir d'apprentis, en décrétant qu'un diplôme de Bac professionnel ne peut s'obtenir que par l'apprentissage* ». Inversement, en Allemagne, « *l'apprentissage est simplement la voie, la voie normale pour accéder aux métiers de niveaux Bac* ». D'ailleurs, l'apprenti allemand est deux fois plus pré-embauché à l'issue de son contrat que son voisin français. En France, l'enseignement général est poursuivi beaucoup plus longtemps qu'en Allemagne, y compris dans les filières professionnelles. Or, dans ces filières, « *les élèves étaient généralement déjà en échec scolaire, mais on remet une louche d'enseignement général. Les élèves se découragent* », déplore Bertrand Martinot. » (NDLR : notez le vocabulaire !)

Bon, s'il y en a qui n'ont pas compris, c'est qu'ils ne veulent pas comprendre ! On aura pourtant tout fait pour tirer la sonnette d'alarme. Bien sûr que l'on ne se décourage pas : on en a vu d'autres. MAIS, il est grand temps que nous réagissions avec force et tous ensemble si nous ne voulons pas que l'EPP soit purement et simplement sacrifié sur l'autel du libéralisme et de l'économie.

* Pour faire avaler la pilule, Bertrand Martinot omet de compter les primes d'état et les crédits d'impôt et ce que l'apprenti coûte aux Régions ! Nous avons d'ailleurs déjà fait le calcul. Un apprenti coûte par an, 2000 à 3000 euros de plus qu'un élève en LP ! Et ce sont nos impôts qui financent les apprentis à 90 % alors qu'en Allemagne, à l'inverse, c'est bien le patronat qui finance ses apprentis. Mais de cela, personne n'en parle !!!!

Christian Sauce

83 % des Français souhaitent que la société valorise davantage le métier d'enseignant

83 % des personnes sondées par OpinionWay sont d'accord avec l'affirmation "le métier d'enseignant doit être plus valorisé par la société", et 16 % ne le sont pas. Les résultats de ce sondage ont été présentés lors d'une rencontre de l'Association des journalistes éducation recherche le 11 mai 2015 (enquête réalisée les 22 et 23 avril 2015, sur un échantillon de 1 010 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Il a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de CSP, de catégorie d'agglomération et de région de résidence)

Intra : GT Barème et dossiers médicaux

Alors que le GT Barème devait durer une heure, ce ne sont pas moins de 2 heures qui ont été nécessaires pour étudier les barèmes des mutations intra 2015. Le nombre des demandes de mutation du « cru 2015 » est en hausse de plus de **17 %** par rapport à l'an passé, (474 demandes cette année contre 404 en 2014). Les dossiers médicaux sont eux aussi en augmentation et représentent **12 %** des demandes chez les PLP.

Nous avons eu une semaine pour préparer ce groupe de travail en vérifiant les barèmes. Nous avons fait remonter à la DPE de nombreuses remarques qui ont entraîné des modifications dans le document d'origine (oublis de points pour années de séparation, points carte scolaire...).

Sur les 56 dossiers médicaux, 22 ont été bonifiés de 1000 points sur des vœux établissement, commune ou département et 1 dossier a été bonifié de 100 pts sur commune. Dans sa volonté de ne pas bloquer un mouvement déjà très contraint, l'administration a privilégié les situations les plus graves. Mais sommes intervenus à plusieurs reprises car certains collègues sans bonification restent dans une situation très difficile.

L'ouverture des mutations intra 2015 aura lieu le 15 juin 2015 en présence du Recteur. Comme chaque année nous informerons nos adhérents de leur mutation et nous resterons disponibles pour répondre à leurs questions.

Hors Classe

La CAPA aura lieu le mardi 2 juin. Sur notre site dans la rubrique « [Gérer sa carrière](#) », vous trouvez la circulaire académique ainsi que la fiche de suivi, à nous retourner après l'apparition des avis des CE et Inspecteurs. Ces avis seront affichés sur I-Prof (sélectionner la rubrique "**les services**", puis le tableau d'avancement, "**consulter votre dossier**", les avis figurent dans l'onglet "**synthèse**").

Affectation des stagiaires

➤ **Elle comprend deux phases successives :**

- **La première**, conduite au niveau ministériel (DGRH), est interacadémique et consiste à désigner les intéressés dans une académie. Les règles et procédures d'affectation font l'objet de la présente note de service. Les vœux à formuler sur SIAL entre le 4 mai et le 15 juin 2015.
 - **La seconde phase**, intra-académique, qui consiste à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste, est de la compétence des recteurs auxquels il reviendra d'en préciser les **modalités dans une note de service rectorale**. Ils veilleront à mettre en place un dispositif d'accueil pour les fonctionnaires stagiaires nommés dans leur académie.
- Nos commissaires paritaires nationaux mettent à votre disposition un 4 pages contenant les détails concernant les différentes situations, le barème, la liste des pièces justificatives à fournir et une fiche de suivi à retourner au SNUEP National. Vous pouvez télécharger ce document sur notre [Espace Stagiaires](#). Nous conseillons aux collègues concernés de lire attentivement la [note de service](#) publiée au BO.

COLLÈGE : LE SNUEP-FSU SOUTIENT LA MOBILISATION DU 19 MAI

[Communiqué SNUEP-FSU 11 mai 2015](#)

Un Décret autorisant la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du CAP, BEP, BP, BMA et MC

Le [décret](#) n° 2015-520 du 11 mai 2015 autorise la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire).

Un [arrêté](#) fixe les conditions et modalités de recours à des moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV

PFMP : quelques aspects réglementaires

Suite à un notre article « Deux décrets parus au JO assouplissent les dispositions relatives aux travaux dangereux pour les apprentis mineurs. » apparu dans le bulletin académique n°117, un collègue a écrit concernant les nouvelles conventions de stage cadré la LOI n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et en particulier l'Art. L. 124-15 : « Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible. ».

Cet article autorise, suivant les conditions ci-dessus, la validation du stage même si la durée n'est pas respectée. Mais il faut noter que c'est le recteur qui prend la décision. C'est pourquoi nous incitons les collègues à avertir les CE et CT afin qu'ils écrivent à l'inspecteur de l'établissement.

Info très importante : Suite à un courrier de l'équipe pédagogique d'un LP de la Gironde, l'inspecteur de l'établissement n'a pas validé les PFMP d'un élève souvent absent. Mais il faut que le livret de stage soit bien rempli et les absences bien identifiées.

Sud Ouest du 8 mai 2015 : Un poste de CPE sur la sellette à Clairac Les syndicats de l'EN inquiets de perdre un encadrant

Des représentants de la CGT Education et du SNUEP-FSU du lycée la Porte du Lot à Clairac sont actuellement mobilisés face à la perte annoncée d'un poste de conseiller principal d'éducation (CPE), qui devrait être effective dès septembre 2015.

« Nous avons appris en avril que l'un des deux postes de CPE serait supprimé pour cause de redéploiement. Or ce deuxième poste avait été créé en 1995 pour remplacer celui de proviseur adjoint qui avait été lui-même supprimé, et il est nécessaire à l'établissement », explique Gilles Baillet (CGT).

« Le lycée a un gros internat, 190 élèves sur un effectif total de 250, auxquels s'ajoutent 77 apprentis non comptabilisés par l'EN. Or il faut bien deux CPE pour assurer une présence quatre nuits par semaine, car la présence d'un seul surveillant n'est pas suffisante, il faut un poste à responsabilité », assure Paul Bousquet (SNUEP-FSU)